

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le Crystal Lounge et sa terrasse est un bar cocktail et restaurant faisant partie d'un établissement hôtelier international. A ce titre il n'est ni un club, ni un établissement autonome. La clientèle le fréquentant est donc invitée à se conformer au règlement d'ordre intérieur, élaboré afin de garder un esprit international mais également familial.

Ce qui de fait autorise la direction de l'hôtel à se réserver le droit de refuser l'entrée à toute personne ne correspondant pas à l'image souhaitée et au règlement d'ordre intérieur.

DRESS CODE :

- La tenue vestimentaire souhaitée est chic décontractée.
- Les chaussures de sport sont laissées à l'appréciation de la direction ainsi que les chaussures ouvertes portées par les hommes.
- Les tenues de plage sont interdites.
- Pour des raisons de sécurité, aucun accessoire cachant partiellement ou totalement le visage ne sera accepté.
- En toute circonstance, la direction ou son représentant sera seul habilité à estimer si ce code vestimentaire est respecté et refusera le cas échéant l'accès au Crystal Lounge et sa terrasse.

COMPORTEMENT :

- La direction ou son représentant se réserve le droit d'admission et le cas échéant de renvoi de toute personne n'ayant pas le comportement et/ou l'attitude souhaitée à l'égard du personnel, des clients et/ou de l'établissement.
- La direction ou son représentant fera appel à la police dès qu'elle le jugera nécessaire, et ce sans préavis.
- L'accès est interdit à tout mineur (- de 18 ans) non accompagné d'un majeur responsable du mineur.
- A tout instant, le client pourra être invité à montrer une pièce d'identité valable.
- A tout moment, le personnel est habilité à refuser le service d'alcool à toute personne estimée être en état d'ébriété. Toute personne en état d'ébriété ou supposée sous influence de produits illicites sera refusée et reconduite.
- Toute violence verbale ou physique fera l'objet de dépôt de plainte et de poursuites judiciaires.
- Aucun racolage et autre forme de prostitution ne sera toléré.
- Les conversations téléphoniques restant du domaine privé, il est interdit de faire usage du haut-parleur et seule l'ambiance musicale du Crystal Lounge est acceptée.
- Notre établissement est avant tout commercial, donc l'occupation d'une table n'est acceptée que s'il y a consommation.
- Aucune forme de crédit ne sera accordée ; toute consommation sera à régler au comptant.
- De manière générale une attitude correcte et mesurée sera exigée en toute circonstance.

La Direction

CRYSTAL
LOUNGE